

Légende fiche 2

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

-  OAP sectorielle
-  OAP centralité
-  OAP zone d'activité économique
-  OAP Berges du Gave
-  OAP entrée d'agglomération

Hauteur maximale autorisée

-  R + 1 + comble
-  R + 2 + comble
-  R + 3 + comble
-  R + 4 + comble
-  R + 5 + comble

Secteur de mixité sociale

-  Secteur vert
-  Secteur rouge
-  Secteur orange
-  Secteur bleu

Voir document « 4.2.4_plan_mixite_sociale » pour la signification de chaque secteur

Aire d'influence du TCSP (transport en commun en site propre : Fébus)

-  obligation d'aire de stationnement